



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 179-3

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session régulière tenue le treizième jour du mois d'août deux mille vingt et un, a adopté le règlement portant le numéro 179-3 la circulation des véhicules routiers.

QUE ce règlement soit présentement déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité.

QUE ce règlement entrera en vigueur à compter du seizième jour du mois d'août 2021.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce seizième jour du mois d'août 2021.

Chantal Soucy
Directrice générale et secrétaire-trésorière